

INSCRIPTION



Formation du lundi 29 septembre 2025

Places limitées à 15 inscriptions

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera le lundi 29 septembre 2025

**Salle de formation AMF16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME**

COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF Elus)

Inscription sur le site

« [MON COMPTE FORMATION](#) »

avant le 12/09/2025

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16
avant le 12/09/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation**.

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

**Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité
de la Charente**

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : associationdesmaires16@wanadoo.fr